



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST



Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 6
Partie 2 Corrections aux cartes	7
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	9
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	10
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	11

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

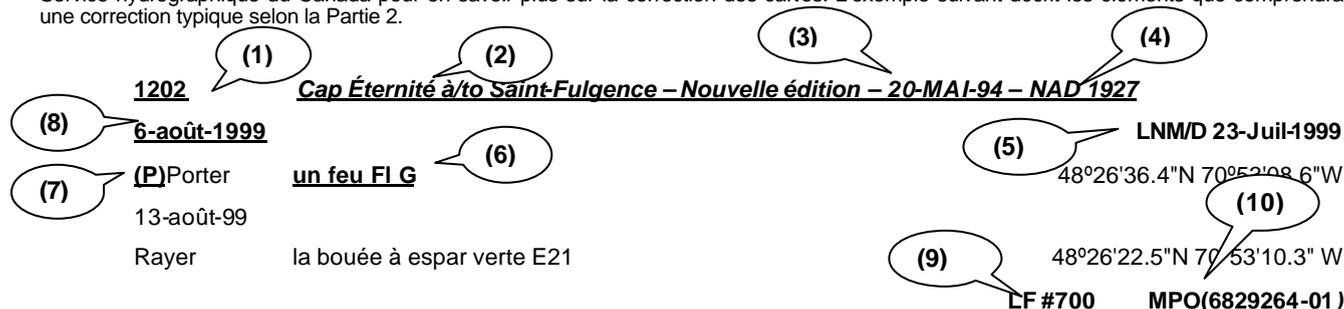
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions régionales des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes- Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: *This publication is also available in English.*

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L)dernier (N)Avis aux (M)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T. -N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T. -N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T. -N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T. -N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N. -B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N. -B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N. -É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N. -É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C. -B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C. -B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation
- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6
- Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes.
Electroniques et d'Information.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

RENOUVELLEMENT / CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des services maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428
Internet: <http://www.notmar.gc.ca>

Je désire continuer de recevoir la version papier

Prrière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2005.		9
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.		1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.		1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.		2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.		2
*508	CANADA, CÔTE OUEST - TERMINAUX DE ROBERT BANK ET DE DELTA COAL RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FLOTTEURS POUR CASIERS À CRABES.	3
*507	PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2005.	4
*510	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.	2
*506	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.	5
*509	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.	2
*511	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.	3

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3490	7				
3526	2				
3668	7				
L/C 3853	7				
3927	7				
5340	2				

PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.

Le Service hydrographique du Canada (SHC) fournit des cartes marines au public en vue de maintenir un niveau de service qui assure la sécurité de la navigation tout en maintenant les coûts à un niveau raisonnable. Un nombre de cartes papier du SHC sont maintenant imprimées à l'aide de la technologie d'impression sur demande (ISD). Les clients ont peut-être constaté des différences par rapport aux cartes lithographiques. Même si les cartes ISD ne sont pas aussi résistantes que les cartes lithographiques pour le moment, cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes plus efficacement tout en y ajoutant de nouveaux renseignements importants qui améliorent leur contenu. Le coût de production est aussi maintenu à un niveau raisonnable. La sécurité de la navigation n'est pas touchée si les cartes sont utilisées avec soin.

La technologie d'ISD permet au client d'avoir des cartes à jour sans correction manuelle ni annexe graphique. Elle garantit au client qu'une carte ne sera jamais épuisée. Par conséquent, le navigateur pourra toujours acheter une carte à jour. En cas d'urgence nationale, beaucoup de cartes pourraient être fournies en peu de temps. Ces avantages ont amélioré la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la protection de la propriété commerciale.

Le SHC recommande à ses clients de manipuler les cartes ISD plus délicatement que les cartes lithographiques tout en évitant de renverser du liquide sur les cartes. Même si les cartes sont recouvertes d'un enduit, l'information essentielle (noir) devrait demeurer. Au moment de l'achat, la carte ISD sera à jour. Les cartes ISD sont également imprimées sur du papier plus blanc que le papier utilisé dans le passé et, par conséquent, les marques de crayon résiduelles peuvent être plus apparentes. Il importe donc de ne pas appuyer trop fort sur votre crayon. Selon les tests effectués par le SHC, les meilleurs résultats sont obtenus avec une gomme à effacer jaune de forme cubique (Indian gum eraser); celle-ci est aussi convenable aux cartes lithographiques.

Malgré les améliorations constantes faites par le SHC envers les processus d'impression et de distribution, vous pouvez vous attendre à ce que la qualité du papier demeure la même pour environ 2 ans. De plus, la technologie devrait s'améliorer et devenir moins dispendieuse dans les prochaines années. Éventuellement, le SHC pourra grâce aux cartes ISD explorer de nouveaux modèles d'entreprise avec le secteur privé. Par exemple, l'impression pourrait se faire chez les dépositaires au lieu de SHC.

Le SHC s'adapte aux nouvelles réalités et tient à assurer à ses clients qu'il utilise efficacement ses ressources pour diffuser l'information essentielle en matière de sécurité maritime. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période de transition. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du SHC à www.cartes.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfp-mpo.gc.ca

**PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/charts/index.php?lang=f>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

*509

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
3526	Howe Sound	1:40000	01-JUIL-2005	2	\$20.00
5340	Approach to/Approches à Sorry Harbor	1:25000	18-FÉV-2005	4	\$20.00

*510

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION

Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:Nautical International Inc.

**B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA470005	North Pender Island to/à Thetis Island
CA470072	Approaches to/Approches à Vancouver Harbour
CA470075	Race Rocks to/à D'Arcy Island
CA370141	Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est
CA370145	Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud
CA470290	Finlayson Arm
CA570297	Roberts Bank

**PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA470365	Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel (Part 1 of 2)
CA470366	Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel (part 2 of 2)
CA370367	Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia (Western Portion, Part 1 of 2)
CA370368	Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia (Eastern Portion, Part 2 of 2)
CA370381	Strait of Georgia, Central Portion/Partie Centrale (Part 1 of 2)
CA370382	Strait of Georgia, Central Portion/Partie Centrale (Part 2 of 2)
CA476215	Epinette Point to Terrington Basin
CA579069	Baie de Port-Daniel
CA579070	Quai / Wharf Port-Daniel-Est

*511

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.

**Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**

(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTES	TITRE & MATIÈRES		
Carte nouvelle	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
2242R/M	Giants Tomb Island to Franklin Island	07-JAN-2005	Voir Note 2
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
2026R/M	Lake Scugog and/et Scugog River	06-AOÛT-2004	Voir Note 2
2313R/M	Black Bay	29-OCT-2004	Voir Note 2
3440R/M	Race Rocks to/à D'Arcy Island	01-JUL-2005	Voir Note 2
3441R/M	Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel	01-JUL-2005	Voir Note 2
3442R/M	North Pender Island to/à Thetis Island	01-JUL-2005	Voir Note 2
3461R/M	Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est	01-JUL-2005	Voir Note 2
3462R/M	Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia	01-JUL-2005	Voir Note 2
3463R/M	Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud	01-JUL-2005	Voir Note 2
3481R/M	Approaches to/Approches à Vancouver Harbour	01-JUL-2005	Voir Note 2
3492R/M	Roberts Bank	01-JUL-2005	Voir Note 2

*508

CANADA, CÔTE OUEST - TERMINAUX DE ROBERT BANK ET DE DELTA COAL - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FLOTTEURS POUR CASIERS À CRABES.

À l'attention de tous les détenteurs de permis commerciaux dans le secteur.

Objet: Flotteurs pour casiers à crabes aux terminaux de Roberts Bank et de Delta Coal.

En 2003, 365 porte-conteneurs et 190 navires charbonniers ont fait escale au groupe de terminaux de Roberts Bank, pour un total de 555 navires (1,5 par jour, en moyenne). Ces navires, qui mesurent de 185 m à 300 m de long, ont tous besoin de l'aide de plusieurs remorqueurs pour accoster, puis quitter le quai en toute sécurité. Si un ou plusieurs des remorqueurs ou des navires venaient à perdre soudainement leur force motrice ou la maîtrise de leur gouvernail et ne pouvaient plus naviguer, cela pourrait avoir des conséquences graves. Il pourrait se produire des déversements de pétrole ou de produits chimiques qui auraient des incidences importantes sur les pêcheries locales. Il est donc crucial que ces navires puissent se rendre aux quais de Roberts Bank et en revenir sans problème.

PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La Division de la protection des eaux navigables de Transport Canada, en collaboration avec le Port de Vancouver et avec Pêches et Océans Canada, a créé une zone où les flotteurs pour casiers à crabes sont interdits aux environs immédiats des terminaux à conteneurs et charbonnier de Roberts Bank (voir carte ci-jointe). Cette interdiction vise à améliorer la sécurité des gros navires et des remorqueurs d'accostage dans le secteur, tout en dérangeant le moins possible la pêche commerciale du crabe.

Le pouvoir de réglementation relatif à cette interdiction est accordé au Ministère par la *Loi sur la protection des eaux navigables*, qui régit l'emplacement d'ouvrages et l'enlèvement d'obstacles dans les eaux navigables.

En vertu de la *Loi*, Transports Canada possède donc l'autorité réglementaire nécessaire pour enlever les flotteurs pour casiers à crabes qui cause un risque important à la navigation. Tout flotteur pour casier de pêche commerciale du crabe installé dans le secteur délimité sur la carte ci-jointe sera donc déplacé ou enlevé par Transports Canada ou par un agent autorisé du Ministère.

Transport Canada et le Port de Vancouver vous demandent d'examiner les renseignements ci-joints et d'éviter d'installer des casiers à crabes équipés de flotteurs individuels dans le secteur réservé à la navigation. De plus, les flotteurs de tout casier à crabes installé sur une ligne de fond dans le secteur décrit devront être situés à l'extérieur du secteur d'interdiction.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné en composant le (604) 775-8866. Merci beaucoup.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Bob Gowe
Surintendant, Protection des eaux navigables
Transport Canada - Sécurité maritime

*507

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS - 2005

Page A9A-1

Insérer l'Avis suivant :

9A ZONE À ACCÈS RESTREINT DELTAPORT

La *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) est une loi fédérale qui a pour but de préserver le droit public de navigation. Aux termes de cette loi, l'autorisation du Ministre fédéral des Transports est requise pour construire, implanter ou maintenir quelque ouvrage que ce soit, dans, sur, au-dessus, en-dessous ou en travers des eaux navigables. La Division de la protection des eaux navigables, qui est une direction de Transport Canada - Secteur maritime, est chargée d'administrer la LPEN.

Engins de pêche commerciale
« Flotteurs utilisés pour les casiers à crabes »

Il est interdit de placer des flotteurs utilisés pour les casiers à crabes à l'intérieur de la zone décrite ci-dessous et représentée sur la carte ci-jointe*. La zone à accès restreint est strictement réservée à la navigation.

Les flotteurs signalant la présence d'engins de pêche doivent avoir les dimensions et porter les marques prévues par les règlements applicables. Les engins de pêche immergés doivent être liés à des flotteurs de taille suffisante pour qu'ils ne se trouvent pas submergés sous l'effet de la marée ou des changements de courant.

Tout casier à crabes placé dans la zone à accès restreint indiquée sur la carte ci-jointe* sera retiré en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Les pêcheurs de crabe sont priés de songer, lorsqu'ils placent leurs engins en dehors de la zone à accès restreint, aux conséquences que cela pourrait avoir pour la navigation.

PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Information sur la « zone à accès retreint » de Deltaport

But:

Garantir la sécurité des abords de Deltaport pour les navires de haute mer et les remorqueurs, en limitant le placement de casiers à crabes dans la zone indiquée sur la carte ci-jointe*. Veuillez noter que cette restriction s'applique à tous les casiers à crabes commerciaux.

Description de la « zone à accès retreint »:

La zone à accès retreint comprend le bassin d'évitage adjacent au terminal à conteneurs et les chenaux d'approche des quais à charbon, conformément à la carte ci-jointe* et à la définition ci-dessous. Le niveau de référence des coordonnées est NAD 83.

Coordonnées de la zone à accès restreint

À partir de l'extrémité de rive du bassin d'évitage

Les eaux comprises dans la zone qui commence à

49° 01'22"-123° 08'59", puis s'étend à

49° 01'16"-123° 08'44", puis s'étend à

49° 00'52.93"-123° 08'38.3", puis s'étend à

49° 00'29.9"-123° 09'12.73", puis s'étend à

48° 59'37"-123° 10'03", puis s'étend à

49° 00'47"-123° 10'40", puis s'étend à

49° 00'35.85"-123° 09'48.78", puis le long de la digue et du rivage de Deltaport, revient au point de départ.

Liste de contacts

En cas « d'urgence maritime », contacter la radio de la Garde côtière canadienne sur VHF 16, ou, s'il n'y a pas urgence, les Services de communications et trafic maritimes au 604-666-6012.

Pour les questions concernant la navigation, contacter la Division de la protection des eaux navigables, Transport Canada-Secteur maritime, au 604-775-8867.

Pour les questions concernant les pêches et les infractions connexes, contacter le bureau local de Pêches et Océans Canada à Steveston, au 604-664-9250 pendant les heures de travail normales ou au 604-666-3500 en dehors des heures de travail normales.

Pour les questions concernant la sécurité des bateaux, contacter le Bureau de la sécurité nautique de la Garde côtière canadienne au 250-480-2792.

** La carte sera incorporée dans l'Édition Annuelle des Avis aux navigateurs de 2006.*

Page A10-3

Modifier le paragraphe .4 pour lire comme il suit :

La zone d'exclusion (ZENC) est délimitée comme suit :

Une ligne tracée à partir de :

54°00'00" N 136°17'00" W jusqu'à

51°05'00" N 132°30'00" W jusqu'à

48°32'00" N 126°30'00" W jusqu'à

48°32'00" N 125°09'00" W jusqu'à

***506**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLÉTRONQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.

Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.

**PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUITS NON-EQUIVALENTS		
NUMERO DE S-57	NUMERO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176030	4001	Gulf of Maine to Strait of Belle Isle au Détroit de Belle Isle
CA176140	4003	Cape Breton to/à Cape Cod
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA273095	2200	Lake Huron/Lac Huron
CA276090	4045	Sable Island Bank/Banc de l'île de Sable to/au St.Pierre Bank/Banc de Saint Pierre
CA276091	4047	St. Pierre Bank/Banc de Saint-Pierre to/au Whale Bank/Banc de la Baleine
CA276092	4017	Cape Race to/à Cape Freels
CA276101	4049	Grand Bank, Northern Portion Grand Banc, Partie Nord to/à Flemish Pass/Passe Flamande
CA276236	4520	Orange Bay to/à Cape Bonavista
CA276271	4022	Cabot Strait and approaches / Détroit de Cabot et les approches
CA276274	4016	Saint-Pierre to/à St. John's
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait / Détroit de Northumberland
CA276367	4255	Georges Bank/Banc de Georges - Eastern Portion/Partie Est
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA373294	2242	Giant's Tomb Island to/à Franklin Island
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376018	4243	Tusket Islands to/à Cape St. Marys
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376061	4227	Country Harbour to/au Ship Harbour
CA376062	4906	West Point à/to Baie de Tracadie
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Détroit de Belle Isle
CA376106	4844	Cape Pine to/à Renews Harbour
CA376109	4234	Country Island to/à Barren Island
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St Mary's
CA376164	4625	Burin Peninsula to/à Saint-Pierre
CA376166	4626	Saint-Pierre and/et Miquelon (France)
CA376167	4363	Cape Smokey to/à St. Paul Island
CA376187	4486	Baie des Chaleurs / Chaleur Bay
CA376212	5143	Lake Melville
CA376230	4321	Cape Canso to Liscomb Island
CA376295	4374	Red Point to/à Guyon Island
CA376303	4375	Guyon Island to/à Flint Island
CA473279	2110	Long Point Bay
CA476006	4396	Annapolis Basin
CA476125	4912	Miramichi
CA476126	4912	Miramichi River – Chatham to/à Newcastle (Continuation A)
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476277	4307	Canso Harbour to/au Strait of Canso
CA476279	4530	Hamilton Sound, Eastern Portion / Partie est
CA476285	4306	Canso Lock to St.Georges Bay/Ecluse de Canso à St.Georges Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/Feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/Feuille III (South/sud)

**PARTIE 1 – Édition 05/2005
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

PRODUITS NON-EQUIVALENTS		
NUMERO DE S-57	NUMERO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA573003	2067	Hamilton Harbour
CA573149	2226	Parry Sound Harbour
CA573150	2207-4	Little Current to/à Clapperton Island
CA576008	4396	Digby
CA576123	4847	Foxtrap
CA576177	4460	Charlottetown Harbour
CA576225	4587	Mortier Bay
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais
CA576282	4306	Canso Lock
CA576283	4306	Point Tupper to/à Ship Point
CA676408	4849	Irving Oil Wharf/Quai

**PARTIE 2 – Édition 05/2005
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartiment B-C - Nouvelle édition - 16-AVR-2004
- NAD 1983**

27-MAI-2005

Modifier la désignation du poste d'amarrage de 1 à 2

LNMD. 22-AVR-2005

49°11'03.0"N 122°55'27.0"W

MPO(6201239-01)

Modifier la désignation du poste d'amarrage de 2 à 1

49°11'14.0"N 122°55'20.0"W

MPO(6201239-02)

3668 - Port Alberni - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983

27-MAI-2005

Porter une balise de jour de tribord

LNMD. 12-SEPT-2003

49°14'31.0"N 124°49'21.3"W

(P2005013) MPO(6201234-01)

L/C3853 - Cape St. James to/à Cumshewa Inlet and/et Tasu Sound - Nouvelle édition - 02-MARS-1990 - NAD 1927

20-MAI-2005

Déplacer SUR CERTAINS EXEMPLAIRES SEULEMENT
la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46147

LNMD. 12-NOV-2004

de 51°49'24.0"N 131°13'30.0"W
à 51°49'42.0"N 131°13'30.0"W

MPO(6201233-01)

3927 - Bonilla Island to/à Edye Passage - Nouvelle édition - 29-MAI-1998 - NAD 1983

27-MAI-2005

Modifier FI (3) pour lire FI (3) G 28ft 3M

LNMD. 07-JUIL-2000

54°01'28.0"N 130°14'19.0"W

MPO(6201240-01)

**PARTIE 3 – Édition 05/2005
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (PACIFIQUE ET L'ARCTIQUE DE L'OUEST) - 2005.

Page 1-8

CENTRE RÉGIONAUX DE DIFFUSION DES AVIS À LA NAVIGATION (AVNAV)
Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Vancouver

Enlever le numéro de téléphone 1-800-899-8852

Page 3-5

Pour les navires se dirigeant vers un port canadien:

Enlever:

Seattle Marine Exchange:
Courriel: operations@marineexchange.sea.com
Télex: 6734358 "MAREX"
Fax: (206) 443-3839

Page 3-12

QUEBEC :

Remplacer le paragraphe suivant:

NOTE: Pour tous les navires de 1600 tonnes de jauge brute et plus, à destination d'un port des États-Unis, la loi requiert que le système de gouvernail et la machinerie principale doivent être inspectés et testés en marche avant et en marche arrière, dans les 12 heures qui précèdent l'entrée dans le détroit de Juan de Fuca.

Page 3-13

5 Eau de ballast

Remplacer le paragraphe suivant:

À destination du Canada: SCTM via Centre Régional d'Inform ations Maritimes
Facsimile : 604-666-8453
Courriel rmic-pacifc@pac.dfo-mpo.gc.ca
Téléphone : 604-666-6012

PARTIE 4 – Édition 05/2005
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Page 19 — Paragraphe 190, ligne 1

Supprimer : **Abruyuk Islands**

Remplacer par : **Aiqqujat Islands**

(C2005-015.2)

Page 255 — INDEX

Supprimer : Abruyuk Islands 19

(C2005-015.3)

Page 233 — INDEX, après « Ailsa Island..... 126

Insérer : Aiqqujat Islands.....19

(C2005-015.4)

PARTIE 5 – Édition 05/2005
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

353	Tilbury - alignement 2	Près de la berge Nord du fleuve. 49 08 54.7 123 02 24	Q	Y	1s	11.3	13	Sur un dauphin à 1 pieu, marque de jour blanche, bande verticale rouge.	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
354		041°10' 273.1m du feu antérieur.	Iso	Y	2s	19.0	15	Tour cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale rouge.	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
365	Annacis Island, mur en pieux - Feu Sud	Extrémité Sud du mur en pieux. 49 10 21.3 122 55 39.9	Q	G	1s	3	Mât sur un dauphin à 3 pieux, marque de jour carrée noire, blanche et verte.	À longueur d'année.
Feu de (E.I.) 2591 H58	Koksoak River – alignement	58 27 37.2 68 12 26.9	F	G	18.0	Tour carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 7.9	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2592 H58.1		197°38' 613.6m du feu antérieur.	F	G	39.6	Tour triangulaire, marque de jour orange, bande verticale noire. 24.7	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2593 H58.4	Koksoak River - alignement Est	58 29 42 68 10 20.2	Iso	W	2s	19.7	Tour carrée, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2594		189°36' 651.4m du feu antérieur.	Iso	W	2s	35.0	Tour carrée, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2595 H59	Beacon Point (Inukshuktuyuk) - alignement	58 33 04.2 68 11 32.6	F	W	17.4	Tour carrée, marque de jour orange.	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2596 H59.1		219°49' 1025.2m du feu antérieur.	F	W	44.0	Tour carrée, marque de jour orange. 7.9	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.

Carte:3490
Éd.05/05(P05-015,016)

Carte:3490
Éd.05/05(P05-017)

Carte:5338
Éd.05/05

Carte:5338
Éd.05/05

Carte:5338
Éd.05/05

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de notre site Web NOTMAR, vous pouvez contacter Theresa Kenney:

(613) 990-3016

[Administrateur de site Web](#)